

Côtes d'Armor  
**DÉCOUVRIR** les espaces  
**AIMER** naturels  
**PROTÉGER** sensibles



# MARAIS DU QUELLEN TRÉBEURDEN

Côtes d'Armor  
le Département

cotesdarmor.fr



## NATURE & PAYSAGES... Le marais du Quellen



Qui pourrait soupçonner que derrière la plage de Goaz-Trez, derrière la dune et la route, s'étend un univers mystérieux ?

Il y a deux millénaires, le Marais du Quellen n'était en rien comparable à celui connu aujourd'hui. C'était un vallon descendant vers la mer.

Le niveau des océans était alors deux à trois mètres en dessous du niveau actuel et de nombreuses îles, comme Milliau, étaient reliées au continent.



Roselière

### La formation du marais

Depuis la dernière glaciation, le niveau de la mer n'a cessé de monter. Les eaux ont repoussé la ligne de rivage dans les anses, isolant ainsi de nombreuses îles. Dans la baie de Goaz-Trez, le sable, dégagé autour des îlots et rochers voisins, s'est accumulé, et a formé progressivement un cordon dunaire, empêchant la mer de pénétrer dans le marais.

### Un marais d'eau douce

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Quellen est devenu un véritable marais d'eau douce. La roselière (zone bordière des étangs, marais où les roseaux constituent l'essentiel de la végétation) s'est alors étendue et recouvre aujourd'hui une grande partie du marais.

Au-delà de ces panaches beiges et bruns, derrière cette apparente uniformité, se cache une vie intense.



# LA FAUNE

Au printemps, le marais s'anime du chant de nombreuses fauvelles aquatiques telles que Phragmites des joncs, Rousserolles effarvates et Bouscarles de Cetti dissimulées dans les roseaux, le long des berges. Dans les prairies marécageuses et dans les roselières, les Bécassines des marais de passage migratoire viennent se reposer et s'alimenter avant de reprendre leur envol.

Quelques oiseaux d'eau s'amuse dans les trouées de la roselière : le Grèbe castagneux, la Foulque macroule ou encore la Poule d'eau, qui nichent sur le site. Le long du sentier sur pilotis, les mares sont le refuge de nombreux amphibiens,

dont le Triton marbré et la Rainette arboricole, qui viennent s'y reproduire. Plus loin, les prairies grouillent de vie et sont un lieu propice pour des libellules, papillons, criquets et autres sauterelles. Le site abrite notamment l'Agrion de Mercure, une espèce peu commune de libellule. Quelques empreintes au sol signalent le passage d'un mammifère : le Renard, le Blaireau, le Chevreuil ou peut-être la Musaraigne aquatique (espèce protégée, reconnaissable à sa tête allongée avec un museau en forme de trompe et son pelage brun foncé au-dessus et blanc en-dessous).



# LA FLORE

En progressant sur le sentier, le tumulte du rivage s'estompe. Des boisements humides de Saule cendré colonisent progressivement la roselière.

Le sentier serpente parmi une végétation surprenante :

- les Grandes prêles géantes sur leurs tiges légères
- dans les clairières ombragées des boisements humides, l'Osmonde royale, une magnifique fougère, étale ses feuilles
- de hautes touffes de Laïche en panicule, parfois centenaires, s'élèvent et leurs longues feuilles coupantes retombent jusqu'à l'eau.

- les orchidées, telles que l'Orchis à fleurs lâches, l'Epicatis des marais ou encore l'Orchis incarnat apportent une touche colorée à ce tableau floristique.

Iris des marais (*Iris pseudacorus*)



Roseau commun (*Phragmites australis*)



Grande massette (*Massetelatifolia*)

Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*)



Rainette verte (*Hyla arborea*)



Pic épeiche (*Dendrocopos major*)



Sentier sur pilotis



# AGIR POUR PROTÉGER

Le Département des Côtes d'Armor a acheté en 1983 le Marais du Quellen (22 ha), dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Le Marais du Quellen est un site classé au titre des paysages depuis 1994.

Suite à cette acquisition, un pâturage extensif a été mis en place en 1989. Des chevaux de race Camargue, très rustiques, ont été introduits sur les 2/3 de la surface



Cheval Camargue

du site. Ils s'alimentent exclusivement des plantes du marais.

Sous l'impact du broutage et du piétinement, la végétation se transforme : les espèces les plus abondantes régressent et d'autres se développent. L'aspect paysager se diversifie donc.

Dans la grande roselière très uniforme, des chenaux ont été tracés, afin de retrouver des zones d'eaux libres favorables aux oiseaux d'eau (Canards, Grèbes, Foulques).

Un suivi scientifique est assuré par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O) pour l'avifaune sur les fauvelles aquatiques et les oiseaux hivernants des marais et du bocage. Le site est également doté d'un plan de gestion.

Observatoire ornithologique



# L'EMPREINTE DE L'HOMME

Le sentier chemine sur de vieux talus, hauts et larges, typiques du bocage trégorrois, derniers témoins d'un usage agricole oublié.

Autrefois, le marais faisait l'objet d'activités agricoles. Les pratiques étaient diverses selon les parcelles exploitées et participaient à l'économie des fermes périphériques.

Les prairies très humides, situées en amont, étaient fauchées et utilisées pour le pâturage du bétail. La roselière était exploitée pour la fabrication des toitures en chaume.

Après la dernière guerre mondiale, l'utilisation agricole traditionnelle du marais régresse.

La coupe des roseaux est abandonnée, ainsi que la fauche et le pâturage.

Le bocage est peu à peu délaissé.



Chaos rocheux

Progressivement, la roselière gagne la totalité du plan d'eau et envahit les unes après les autres les anciennes prairies. Le bocage aussi est délaissé : les arbres situés sur les talus colonisent peu à peu l'espace.

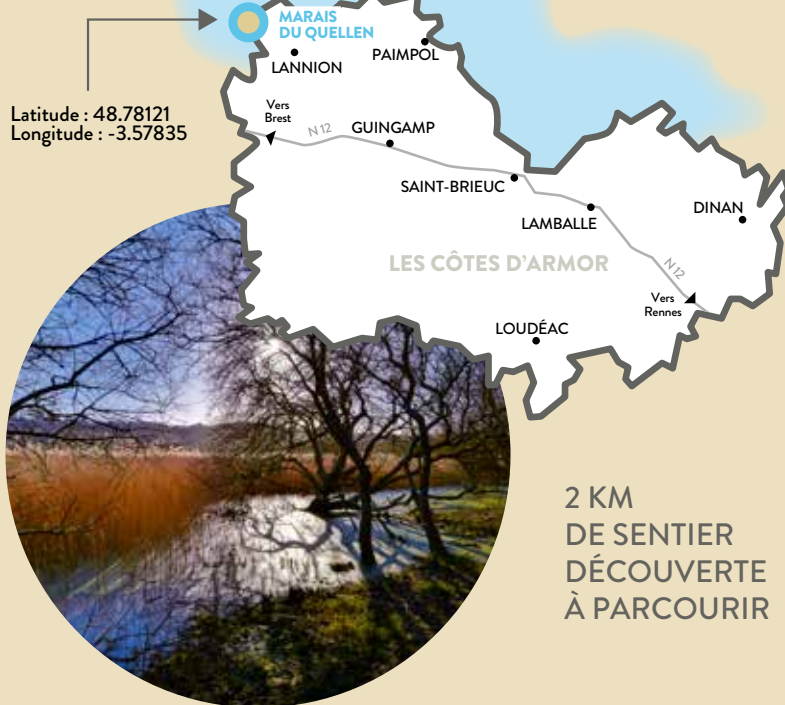
Le pâturage extensif mis en place maintient un équilibre entre prairies humides et boisements.



Bocage



## POUR VOUS Y RENDRE...



2 KM  
DE SENTIER  
DÉCOUVERTE  
À PARCOURIR

LE MARAIS  
DU QUELLEN, C'EST :

**340**  
ESPÈCES VÉGÉTALES  
PRÉSENTES SUR LE SITE

Côtes d'Armor  
**DÉCOUVRIR** les espaces  
**AIMER** naturels  
**PROTÉGER** sensibles

Le Conseil départemental protège ses principaux sites naturels et en fait des lieux d'éducation à la nature.

Cette action n'est possible qu'avec le soutien des communes et des associations d'environnement.